

Le contexte économique

Vers un retour à la normale de l'activité économique

La croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre 2021 et de 3% au troisième trimestre. Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure: le secteur des services, notamment en hébergement-restauration. Néanmoins de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production

Une inflation transitoire qui se prolonge

L'inflation IPC (Indice des Prix à la Consommation) a progressivement accéléré en 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre (1,5 points). Son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Il est dès lors prévu que l'inflation IPC restera dans la zone des 2,5 % au cours du dernier trimestre pour ensuite se replier progressivement vers 1 % à la fin de l'année 2022. En moyenne annuelle, après 0,5 % en 2020, l'inflation IPC atteindrait 1,6 % en 2021 et 1,7 % en 2022.

Des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient reprendre une trajectoire plus normale à partir de 2022. Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019)

Des investissements publics de long-terme avec France 2030

« Un plan qui suit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire en France à l'horizon 2030. » Ce plan d'investissement a été dévoilé le 12 octobre 2021. Au total, 30 milliards € devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique.

La loi de finances 2022

- **Les mesures budgétaires relatives aux collectivités territoriales**

La DGF 2022 est stable pour le bloc communal à 8,5 milliards €. Le niveau d'écrêtement de la DGF pour financer la péréquation entre communes a été relevé de 0,75 à 0,85 fois le potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des communes. **Villeneuve restera écrêtée et verra donc une perte de ressources supplémentaires pour financer la péréquation.**

- **La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives**

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, est calculé comme suit:

Coefficient année N = $1 + [(IPC \text{ de novembre } N-1 - IPC \text{ de novembre } N-2) / IPC \text{ de novembre } N-2]$. **Soit un Coefficient de revalorisation forfaitaire 2022 d'au moins 3,1 %**

IPC (Indice des Prix à la Consommation harmonisé)

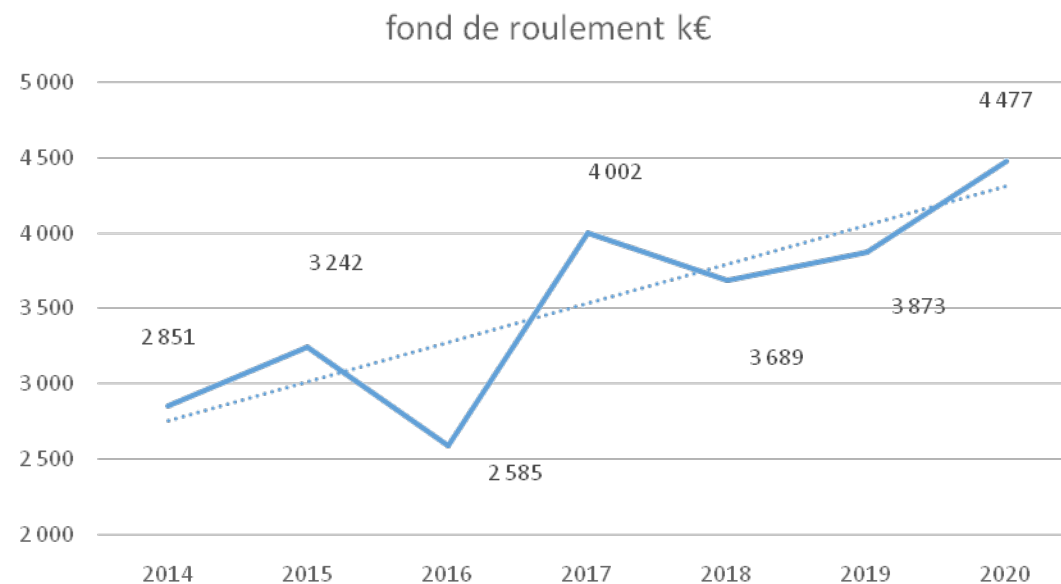
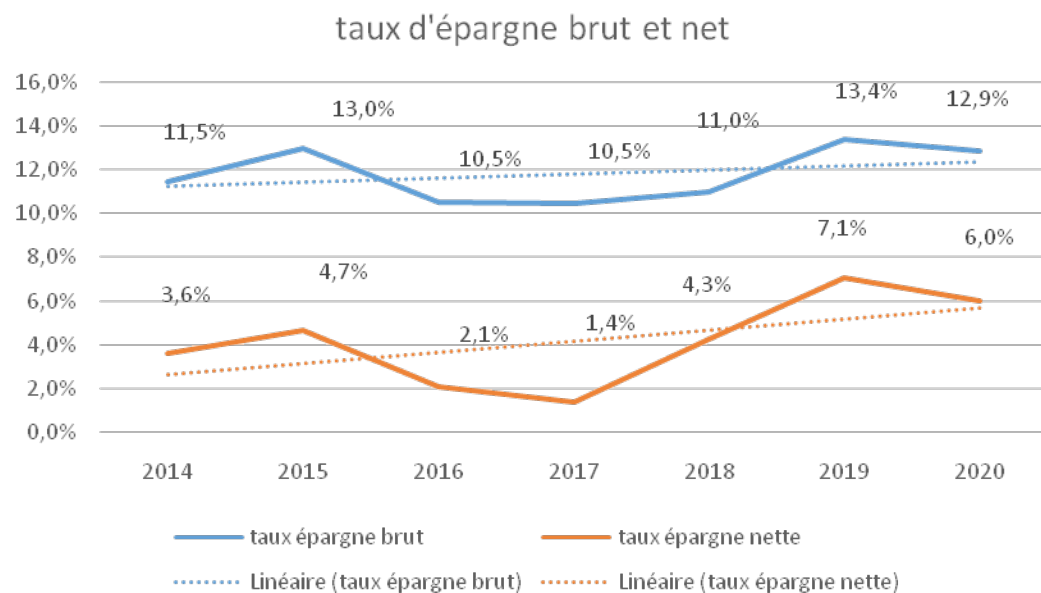
Le contexte financier de la commune période 2014/2020

Les soldes intermédiaires de gestion sont de bon niveau et progressent

Épargne brute = recettes - dépenses - intérêts emprunts – résultat exceptionnel

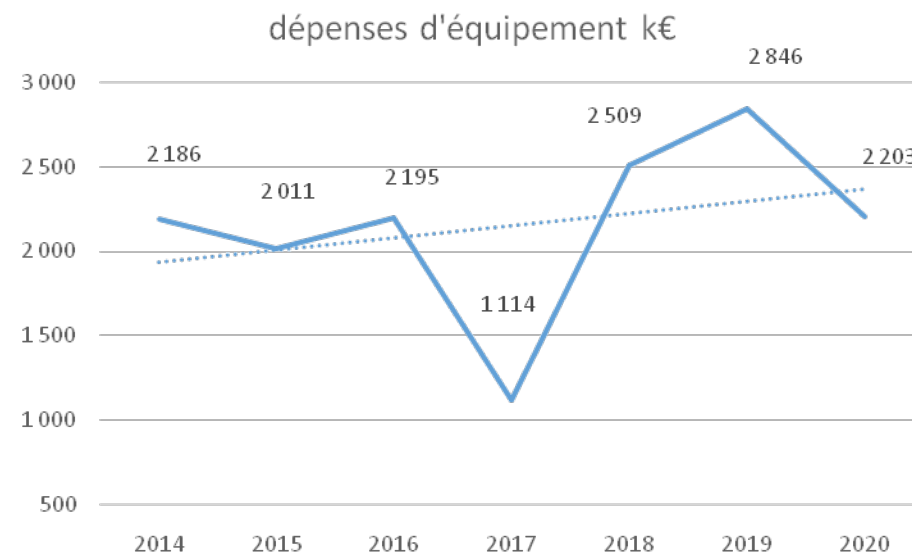
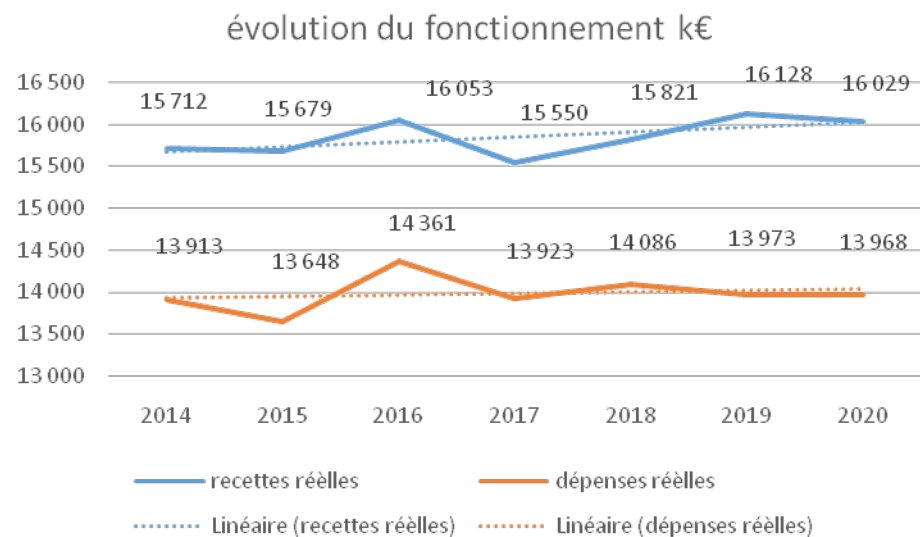
Épargne nette = épargne brute - remboursement du capital des emprunts

Fond de roulement = somme d'argent à disposition de la commune pour faire face à ses dépenses courantes de fonctionnement



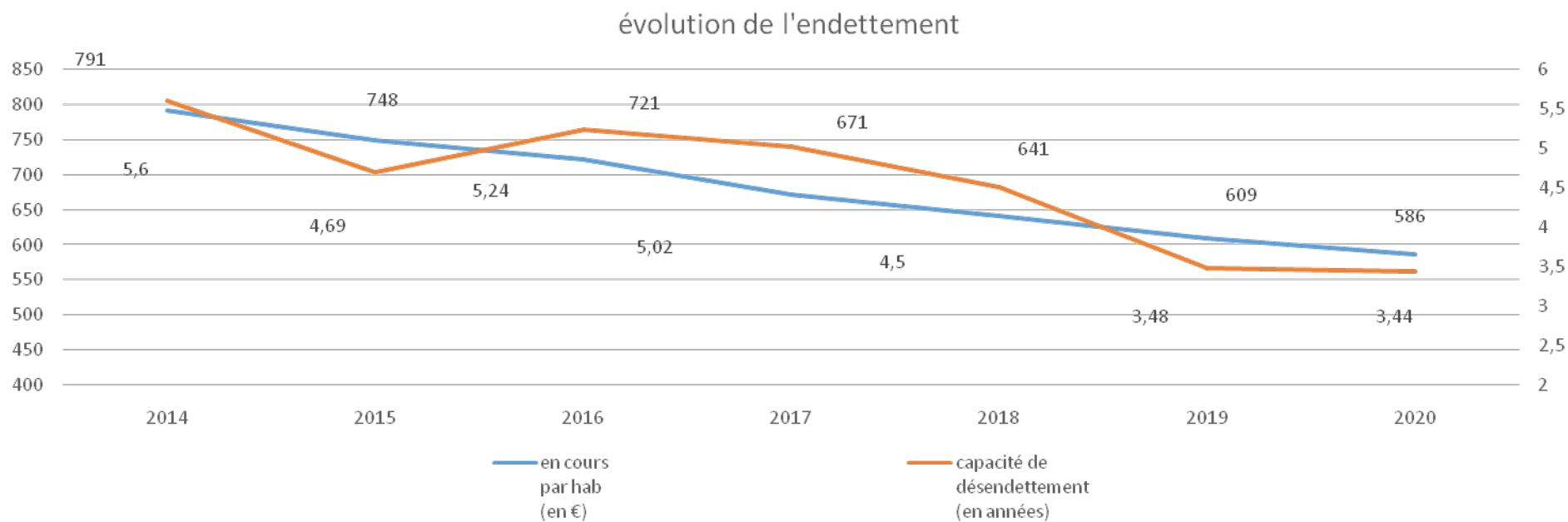
Le contexte financier de la commune période 2014/2020

Les budgets de fonctionnement et d'investissement sont maîtrisés



Le contexte financier de la commune période 2014/2020

La charge de la dette est en baisse continue



La projection financière 2021

- La tendance générale reste bien orientée en fonctionnement, même si la progression de nos recettes (4.87%) sera légèrement inférieure à celle de nos dépenses (4.92%).
- Cette évolution résulte cependant d'une comparaison avec le compte administratif de l'année 2020, année particulière marquée par la crise sanitaire de la Covid-19, plusieurs confinements et la fermeture des équipements culturels, sportifs et de loisirs qui ont réduit artificiellement les dépenses.
- La ville devrait présenter un taux d'épargne brute stable, et nous permettre de préserver les grands équilibres budgétaires.

Les orientations 2022

- La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement : contrôle des dépenses des services communaux, de la masse salariale et des prestations externalisées,
- Le gel des taux communaux de la taxe d'habitation TH et des taxes foncières TFB / TFNB,
- La préservation d'une capacité d'autofinancement afin de financer la poursuite de nos investissements par l'épargne et non par une augmentation de l'encours de dette,
- Le maintien d'un haut niveau d'investissement

Les orientations 2022

Les recettes de fonctionnement

- Le produit de la fiscalité directe devrait augmenter de l'ordre de 1,2% (effet bases fiscales) sans augmenter les taux des TH, TFB et TFNB
- La fiscalité indirecte devrait rester stable: attribution de compensation tourisme et aire des gens du voyage, droits de mutation, taxes de séjour
- les dotations de l'état vont poursuivre leur baisse; la DGF est passé de 1,5 M€ en 2014 à 0,5 M€ en 2020 soit une perte d'1 M€ de recettes sur 7 ans.

Les orientations 2022

Les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses de personnel, principal poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité à 57% ont été maîtrisées depuis 2014 avec 1.75% d'augmentation sur la période 2014-2020. En 2022, ce poste budgétaire devrait évoluer de +2.7% en particulier suite à la revalorisation à compter du 1er janvier 2022 de l'indice minimum des agents publics de catégorie C indexée sur l'évolution du Smic (+ 0.9% en janvier après un relèvement de 2.2% au 1er octobre 2021)
- Les charges générales, après une baisse de près de 9% sur la période 2014 – 2020, devraient connaître une hausse assez importante, en raison notamment de l'évolution très importante du coût de l'énergie et des matières.
- Les intérêts de la dette vont poursuivre leur décroissance en 2022 d'environ de 10%.
- Les subventions obligatoires versées devraient rester stables par rapport à 2021: Service Départemental d'Incendie et de Secours, Syndicat du Lycée, SIVOM du Canton de Villeneuve lez Avignon, SIVU des Massifs de Villeneuve, SIVU de Restauration Scolaire Villeneuve-Pujaut, SIDSCAVAR.
- La ville financera un ambitieux programme d'évènements culturels et d'animations en 2022 que nous avons souhaité très dense au sortir de ces deux dernières années marquées par le Covid. En complément des incontournables « Festival Villeneuve en Scène » et « Festival du Polar » pour lesquels la participation de la ville aux budgets annexes reste inchangée, chaque mois verra des évènements culturels, musicaux, ludiques, sportifs pour tous les publics animer notre ville, du printemps jusqu'à Noël.
- De même nous continuerons à financer les activités périscolaires des enfants de nos écoles et contribuerons au financement des foyers logements de nos aînés à travers le CCAS.
- L'enveloppe des subventions aux associations reste elle aussi inchangée.

Les orientations 2022

Les recettes d'investissement

- L'autofinancement atteindra 5.2 M€ grâce à l'excédent d'investissement reporté et les économies générées sur la section de fonctionnement, dont 1.85 M€ de l'épargne 2021 et 2.1 M€ tirés du fonctionnement 2022.
- Les concours extérieurs et recettes diverses concerneront les subventions et participations attendues dans le cadre des travaux de rénovation et de mise aux normes :
 - Les soldes de subventions de la Région et du Département pour le réaménagement de la Rue des Récollets / Pente Rapide
 - Les soldes de subventions du FEDER, de la DREAL, de la Région, du Département, du Grand Avignon et de la CNR pour la mise en œuvre de la Via Rhôna
 - Une subvention de l'Etat pour le projet numérique (installations de tableaux interactifs et de différents matériels informatiques dans les classes) de l'école Montolivet.
 - Une subvention de l'Etat pour le diagnostic sanitaires dans le cadre de la réhabilitation de la Livrée Arnaud de Via.
 - Une subvention de l'Etat pour le programme de vidéo protection.
 - De nombreuses autres opérations font actuellement l'objet de dossiers de demandes de subventions auprès de différents organismes. Elles seront inscrites dès leur notification officielle
 - Les recettes diverses se composeront des amortissements du matériel, et des opérations pour comptes de tiers qui retracent les travaux réalisés par la commune pour le compte de l'agglomération ou en lieu et place de tiers défectueux, ainsi que des cessions d'immobilisations.
- Le FCTVA Le Fonds de Compensation pour la TVA sera calculé sur le montant des investissements éligibles réalisés en 2021 devrait être de l'ordre de 350 k€.
- L'emprunt d'équilibre 1 M€, avec une clause de revoyure en fonction des nouvelles subventions obtenues encore en attente de notification.

Les orientations 2022

Les dépenses d'investissement

- Le remboursement du capital de la dette 2022 sera de l'ordre de 1 050 k€.
- Les autres dépenses d'investissement seront composées des opérations pour compte de tiers et de dépenses imprévues. La commune inscrira une enveloppe de subventions d'équipements versées aux bailleurs sociaux, destinée à favoriser les opérations de construction de logements sociaux sur le territoire de la commune.
- Les dépenses d'équipement représenteront cette année encore la majorité du budget d'investissement 2022. La municipalité poursuivra son projet de mandature, et notamment :
 - **Cadre de vie:** fin de l'aménagement de la Via Rhône, aménagement de la liaison cyclable Pujaut – VLA, études pour l'aménagement de la liaison cyclable Via Rhône – Centre ville, poursuite de la réhabilitation du centre ville les rues Porte Rouge / Amelier, confortement de la falaise du Jardin Pompidou, études pour l'amélioration du boulevard F Mistral et de L Gambetta
 - **Bâtiments:** plan de transition énergétique, extension des écoles Thomas DAVID et Joseph LHERMITTE, étanchéité et l'isolation de l'école Thomas DAVID pour préparer la pose de panneaux photovoltaïques
 - **Patrimoine:** réhabilitation de la Livrée Arnaud de Via, de la Livrée de la Thurroye, lancement de l'étude SPR (Ite Patrimonial Remarquable)
 - **Sport:** réfection en gazon naturel du stade annexe du complexe Jean Sagnes, études pour la création d'un espace intergénérationnel au complexe sportif de la Laune, études pour la reconstruction et l'extension du gymnase du Mourion

En conclusion

Le budget 2022 a été structuré autour de fondamentaux qui ont fait leurs preuves et sur lesquels les villeneuvois nous attendent.

Il n'y aura donc pas cette année encore de recours au levier fiscal et le désendettement se poursuit pour préserver les générations futures.

Nous continuons dans le même temps d'investir résolument en intégrant de manière pragmatique et efficace la lutte contre le réchauffement climatique dans toute action et tout projet.

C'est cette bonne gestion financière de la ville depuis plusieurs années qui nous permet de déployer notre ambitieux projet d'améliorer le bien être des villeneuvois et de préparer l'avenir sans endetter ses habitants.

En 2022 nous poursuivrons résolument la mise en œuvre de notre engagement d'embellir notre cadre de vie: une ville sûre, dynamique, où il fait bon vivre à tous les âges de la vie.